AIDES

Soutien aux structures engagées dans l'entrepreneuriat féminin : Evènements et accompagnement

Publics concernés

- #Entreprise
- #Association

Domaines secondaires

- #Économie territoriale
- #Égalité
- #Développement d'entreprise
- #Création d'entreprise
- #Transmission et mutation d'activité

Depuis 2018, l'État, la Région et Bpifrance conjuguent leurs actions au sein du plan d'action pour l'entrepreneuriat des femmes (PAREF). Ce dispositif vise à renforcer l'accompagnement des femmes entrepreneures, en soutenant les structures qui organisent des événements ou des dispositifs dédiés. Une démarche inscrite dans une logique de développement économique et d'innovation sociale.

Objectif

Pour porter cette ambition, l'État, la Région et Bpifrance souhaitent soutenir les structures engagées dans l'entrepreneuriat féminin qui proposent des actions spécifiques en direction des femmes entrepreneures et des expérimentations dans les territoires fragiles notamment les Quartiers Politique de la Ville (QPV) et les zones de revitalisation rurale (ZRR), en lien avec les EPCI. Les actions proposées devront répondre au minimum à l'un des 6 axes inscrits dans le Plan Régional pour l'entrepreneuriat des femmes (PAREF) :

- L'accompagnement à la création, la reprise et au développement d'entreprises dirigées par des femmes
- L'accès aux outils financiers notamment par la mobilisation des organismes bancaires et les fondations d'entreprises
- Le déploiement d'actions dans les territoires fragiles (QPV et ZRR) et auprès des publics jeunes
- La valorisation de l'entrepreneuriat des femmes par la sensibilisation et la communication
- La formation des acteurs de l'écosystème entrepreneurial
- Le suivi statistique et les études

Calendrier

Fin du dépôt des demandes le 16/02/2026

Bénéficiaire

Les bénéficiaires sont les opérateurs de l’accompagnement ou aux organisateurs d’événements/concours qui mettent en œuvre des actions en Nouvelle-Aquitaine visant à favoriser l’entrepreneuriat des femmes. Les structures devront démontrer leur présence effective (siège social ou antenne locale…) sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Sont éligibles :

- Les entreprises,
- Les associations,
- Les consortiums d’acteurs

Si le siège social de la structure n’est pas en Nouvelle-Aquitaine, la structure demandeuse doit justifier d’au moins un salarié employé sur le territoire régional.

Critères de sélection

L'éligibilité de l'action sera apprécié au regard des critères suivants :

- Le lieu d'implantation de l'action : une attention particulière sera portée sur les actions mises en place dans les territoires vulnérables (QPV, ZRR...) ;
- La pertinence de l’action, au regard des objectifs prioritaires cités ci-dessus ;
- La capacité à proposer des actions collectives et/ou accompagnements individuels ;
- La capacité à proposer du mentorat, développer le réseautage et l’échange de pratiques professionnelles entre les femmes entrepreneures ;
- La capacité à inscrire l’action dans l’écosystème agissant en faveur de la création/reprise d’entreprises, en favorisant les mises en relation des porteuses de projet notamment avec les structures d’accompagnement et organismes financiers impliqués dans le dispositif « Entreprendre la Région à vos côtés » ;
- La capacité à définir et mettre en œuvre une stratégie de communication (manifestation, conférence de presse, webinaire, soirée de clôture…) pour promouvoir l’action et plus globalement, l’entrepreneuriat des femmes ;
- La sensibilisation des femmes accompagnées aux enjeux environnementaux, à la transition énergétique et à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) en lien avec la feuille de route Néo Terra : https://www.neo-terra.fr/ ;
- La priorité pour les actions orientées vers le développement de l’entrepreneuriat féminin dans les secteurs peu féminisés.

Comment faire ma demande ?

Pour le dépôt de la demande, le dossier prévu est disponible en bas de cette page, et devra être déposé à l'adresse : par.entrepreneures@nouvelle-aquitaine.fr

Les pièces à fournir sont :

- Le dossier de demande, disponible en bas de cette page, complété
- Les budgets de la structure et du projet
- Une copie du dernier bilan et compte de résultat de la structure
- La déclaration de masse salariale
- Un relevé d'identité bancaire
- L'attestation d''immatriculation de la structure
